



Amélioration de l'habitat

Centre ville - Elbeuf-sur-Seine

Bénéficiez de subventions pour rénover votre logement avec l'OPAH-RU
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain



www.metropole-rouen-normandie.fr



Elbeuf
SUR-SEINE



métropole
ROUEN-NORMANDIE

Des aides financières exceptionnelles pour réaliser des travaux dans votre logement

La Métropole Rouen Normandie et les partenaires financiers ont décidé de reconduire une vaste opération d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU), pour une durée de 5 ans (2018-2023). L'enjeu de cette nouvelle opération est de poursuivre la dynamique de rénovation urbaine du bâti ancien sur un périmètre élargi (voir plan). Cette opération permet aux propriétaires d'améliorer une résidence principale ou un logement locatif en bénéficiant de subventions pour les travaux et des services gratuits de professionnels chargés de les accompagner dans leur projet.

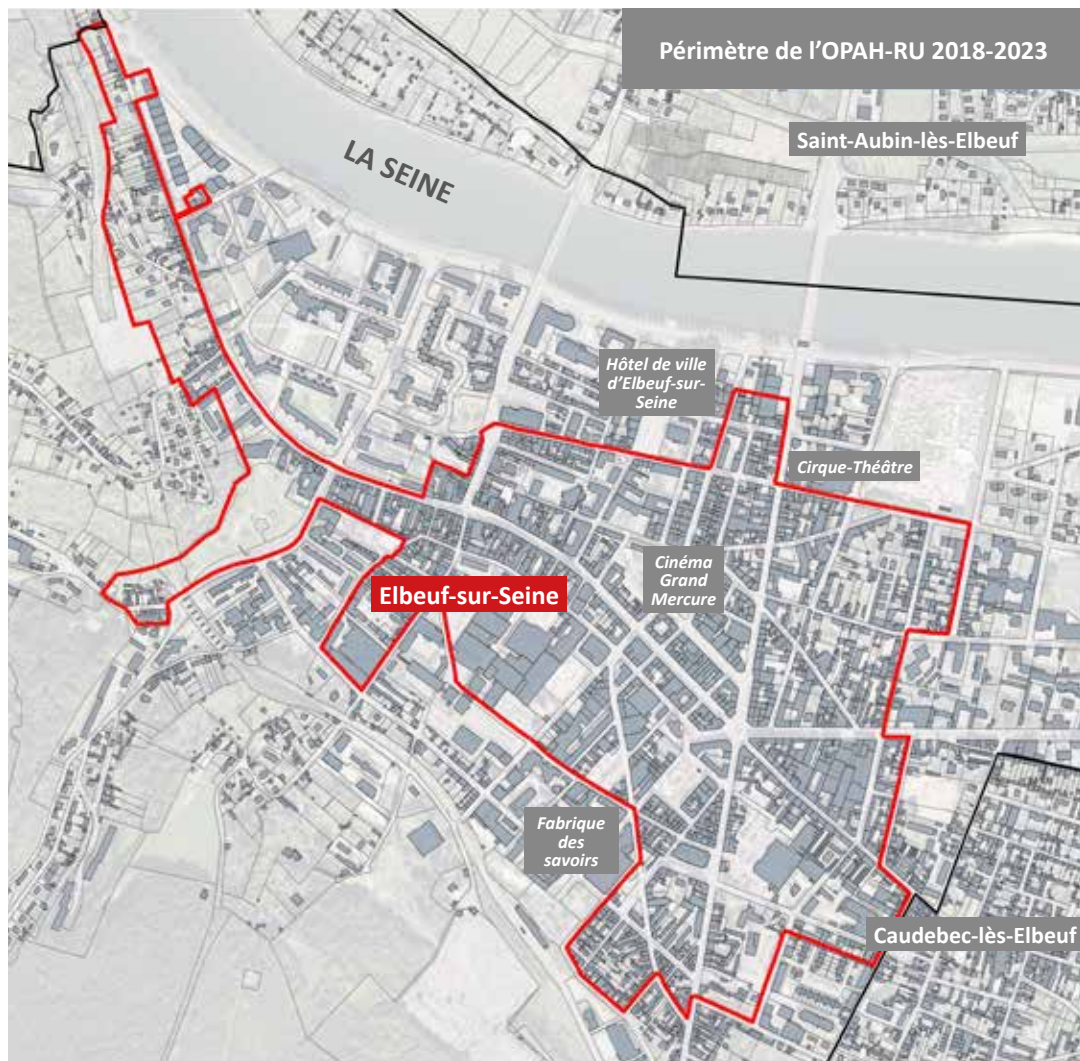
Les principaux objectifs de cette opération :

- > favoriser les travaux dans l'habitat indigne ou très dégradé,
- > favoriser les travaux d'accessibilité ou d'adaptation du logement au handicap ou à la perte d'autonomie,
- > inciter les propriétaires bailleurs à engager les travaux permettant des économies d'énergie et une maîtrise des loyers,
- > favoriser les travaux de réhabilitation thermique des logements des propriétaires occupants très modestes en s'appuyant sur le programme « Habiter mieux ».

Une équipe de suivi-animation pour vous apporter des conseils personnalisés :

L'opérateur Rouen Normandie Aménagement, missionné par la Métropole accompagne et informe les propriétaires

- sur le plan **technique**, avec une visite d'un architecte et/ou d'un technicien. Cette intervention permet de définir les travaux à réaliser et d'évaluer l'opportunité d'un montage de dossier de subvention,
- sur le plan **administratif**, des démarches simplifiées : un guichet unique pour les demandes auprès des différents financeurs, du montage jusqu'au paiement,
- sur le plan **financier**, par l'évaluation de la subvention et le montage du dossier présenté en commission.



Les conditions pour bénéficier d'une subvention

- le logement doit avoir **+ de 15 ans**
- les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord de subvention
- vous n'avez pas bénéficié d'une aide de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) durant les cinq dernières années
- les travaux doivent être réalisés par un professionnel

Qui peut bénéficier d'une subvention ?

Les aides s'adressent aux propriétaires privés pour des travaux dans leur résidence principale ou dans un logement destiné à la location :

- > pour les **propriétaires occupants**, les aides sont attribuées sous condition de ressources.
- > pour les **propriétaires bailleurs** sans condition de ressources : à condition que celui-ci conventionne le montant des loyers pendant une période minimum de 9 ans. Cette convention ouvre un droit à une déduction fiscale forfaitaire en fonction du niveau des loyers.

TYPES DE TRAVAUX

Ils doivent viser à

- Résoudre une dégradation du logement
- Améliorer la sécurité ou la salubrité de l'habitat
- Permettre un gain énergétique d'au moins 25% pour les propriétaires occupants et 35% pour les propriétaires bailleurs
- Adapter le logement à un handicap ou une perte d'autonomie

SUBVENTIONS PROPRIÉTAIRES + CONSEILS TECHNIQUES

Isolation (thermique) des combles, des façades

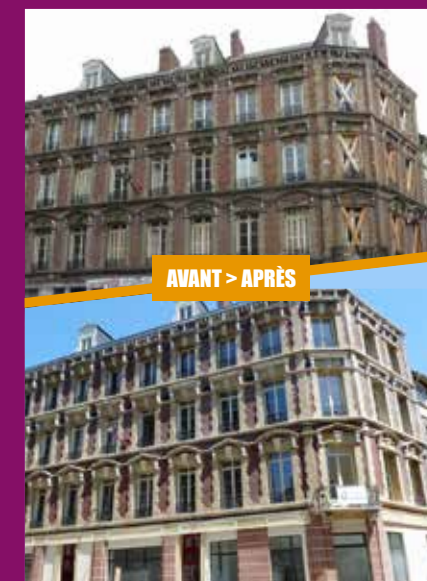
Toiture, charpente, zinguerie, couverture, étanchéité

Gros-œuvre, murs, planchers, escalier

Menuiseries, chauffage

Adaptation du logement à l'autonomie de la personne

Remise aux normes, électricité, plomberie



Renseignez-vous gratuitement et sans engagement

POUR

- vous informer,
- établir un plan de financement prévisionnel,
- monter votre dossier.

Vous êtes invités à prendre contact avec l'équipe

Rouen Normandie Aménagement

02 32 81 69 22

ou à vous rendre en mairie

où se tient une permanence sans rendez-vous

le vendredi matin de 9h à 12h (deux fois par mois)

Calendrier des permanences

www.metropole-rouen-normandie.fr

Contacts

- Service urbanisme du Pôle de proximité Val-de-Seine à Elbeuf-sur-Seine

02 35 87 36 07

- Service urbanisme de la ville d'Elbeuf-sur-Seine

02 32 96 90 34

- Anah (Agence nationale de l'habitat)

Numéro indigo 0820 15 15 15

www.anah.fr

Une visite de votre logement sera effectuée par l'opérateur qui évaluera ensuite si les travaux envisagés sont éligibles aux aides des financeurs.

